

Nous, citoyen-ne-s, commerçants, entreprises et associations montreuillois-es, remettons solennellement, par voie d'huissier, à Monsieur Patrice Bessac, en sa qualité de Maire de Montreuil (93), et de président de l'Office public d'habitat montreuillois (OPHM) et de la SEMIMO, ainsi qu'à Monsieur Jacques JP MARTIN, en sa qualité de président du SIPPAREC, les Doléances suivantes contre les compteurs « communicants » d'électricité, de gaz et d'eau chaude et froide ci-après dénommés « Linky, Gazpar et Cie ».

Monsieur Bessac, nous vous faisons sommation de faire voter une délibération en Conseil municipal ou de prendre un arrêté du Maire portant interdiction, sur l'ensemble du territoire de notre ville de Montreuil, où nous résidons ou travaillons, du déploiement des compteurs communicants d'électricité et de gaz, ainsi que des compteurs individuels à télérelève pour l'eau froide et l'eau chaude, ci-après dénommés Linky, Gazpar et Cie.

Cette délibération ou cet arrêté devra stipuler que les compteurs communicants d'eau froide, déjà installés en nombre à Montreuil sans qu'aucune loi ne les autorise, seront déposés et remplacés par les anciens compteurs, aux frais du gestionnaire du service d'eau.

Cette délibération ou cet arrêté devront être pris avant le 20 janvier 2017 de façon à bloquer tout déploiement des compteurs Linky, dont l'installation à Montreuil, annoncée pour janvier 2017, a été reportée au 1^{er} février 2017.

Agissez avec le Collectif Stop Linky Montreuil et transmettez cette information à vos voisins et amis Montreuillois.

Contact : stoplinkymontreuil@riseup.net

Nous, citoyen-ne-s, commerçants, entreprises et associations montreuillois-es, remettons solennellement, par voie d'huissier, à Monsieur Patrice Bessac, en sa qualité de Maire de Montreuil (93), et de président de l'Office public d'habitat montreuillois (OPHM) et de la SEMIMO, ainsi qu'à Monsieur Jacques JP MARTIN, en sa qualité de président du SIPPAREC, les Doléances suivantes contre les compteurs « communicants » d'électricité, de gaz et d'eau chaude et froide ci-après dénommés « Linky, Gazpar et Cie ».

Monsieur Bessac, nous vous faisons sommation de faire voter une délibération en Conseil municipal ou de prendre un arrêté du Maire portant interdiction, sur l'ensemble du territoire de notre ville de Montreuil, où nous résidons ou travaillons, du déploiement des compteurs communicants d'électricité et de gaz, ainsi que des compteurs individuels à télérelève pour l'eau froide et l'eau chaude, ci-après dénommés Linky, Gazpar et Cie.

Cette délibération ou cet arrêté devra stipuler que les compteurs communicants d'eau froide, déjà installés en nombre à Montreuil sans qu'aucune loi ne les autorise, seront déposés et remplacés par les anciens compteurs, aux frais du gestionnaire du service d'eau.

Cette délibération ou cet arrêté devront être pris avant le 20 janvier 2017 de façon à bloquer tout déploiement des compteurs Linky, dont l'installation à Montreuil, annoncée pour janvier 2017, a été reportée au 1^{er} février 2017.

Agissez avec le Collectif Stop Linky Montreuil et transmettez cette information à vos voisins et amis Montreuillois.

Contact : stoplinkymontreuil@riseup.net

**Le Collectif Stop Linky Montreuil
vous invite à signer les**

*Cahiers de doléances
des Montreuillois
contre les compteurs
« communicants »
Linky, Gazpar
et les compteurs à télérelève
d'eau chaude
et d'eau froide*

avant le dimanche 15 janvier 2017 :

en ligne sur

www.santepublique-editions.fr/alerte-linky-montreuil.html

**Ou les dimanches 8 et 15 janvier 2017
au marché Croix de Chavaux
devant la pâtisserie Rue de Paris**

**Le Collectif Stop Linky Montreuil
vous invite à signer les**

*Cahiers de doléances
des Montreuillois
contre les compteurs
« communicants »
Linky, Gazpar
et les compteurs à télérelève
d'eau chaude
et d'eau froide*

avant le dimanche 15 janvier 2017 :

en ligne sur

www.santepublique-editions.fr/alerte-linky-montreuil.html

**Ou les dimanches 8 et 15 janvier 2017
au marché Croix de Chavaux
devant la pâtisserie Rue de Paris**

Sommaire :

LE COMPTEUR LINKY INJECTE DES RADIOFRÉQUENCES DANS LES CÂBLES ÉLECTRIQUES ET LES APPAREILS, NON PREVUS POUR CELA.....	8
LES DOMMAGES DE TOUTE NATURE CAUSÉS PAR LES CHAMPS ET ONDES ÉLECTROMAGNETIQUES SONT EXCLUS DES GARANTIES DES CONTRATS D'ASSURANCE ET EDF/ERDF/ENEDIS S'EXONÈRENT EUX-MÊMES DE TOUTE RESPONSABILITÉ.....	8
PROBLÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE PANNES..	10
PROBLÈMES DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	14
PROBLÈME DE QUALIFICATION DES POSEURS.....	17
PROBLÈMES FINANCIERS ET NON-RESPECT DES DIRECTIVES EUROPÉENNES	18
INTRUSION DANS NOTRE VIE PRIVÉE ET ATTEINTE À NOS LIBERTÉS INDIVIDUELLES.....	22
PROBLÈME DE NON-RESPECT DE NOTRE VIE PRIVÉE ET FAMILIALE	24
PROBLÈME DE VENTE DES DONNÉES	27
PROBLÈME D'EFFACEMENT IMPOSSIBLE DES DONNÉES AVEC LE LINKY.....	28
PROBLÈMES DE VIOLATION DE DOMICILE	28
PROBLÈMES DE PIRATAGE DES DONNÉES	29

Sommaire :

LE COMPTEUR LINKY INJECTE DES RADIOFRÉQUENCES DANS LES CÂBLES ÉLECTRIQUES ET LES APPAREILS, NON PREVUS POUR CELA.....	8
LES DOMMAGES DE TOUTE NATURE CAUSÉS PAR LES CHAMPS ET ONDES ÉLECTROMAGNETIQUES SONT EXCLUS DES GARANTIES DES CONTRATS D'ASSURANCE ET EDF/ERDF/ENEDIS S'EXONÈRENT EUX-MÊMES DE TOUTE RESPONSABILITÉ.....	8
PROBLÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE PANNES..	10
PROBLÈMES DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	14
PROBLÈME DE QUALIFICATION DES POSEURS.....	17
PROBLÈMES FINANCIERS ET NON-RESPECT DES DIRECTIVES EUROPÉENNES	18
INTRUSION DANS NOTRE VIE PRIVÉE ET ATTEINTE À NOS LIBERTÉS INDIVIDUELLES.....	22
PROBLÈME DE NON-RESPECT DE NOTRE VIE PRIVÉE ET FAMILIALE	24
PROBLÈME DE VENTE DES DONNÉES	27
PROBLÈME D'EFFACEMENT IMPOSSIBLE DES DONNÉES AVEC LE LINKY.....	28
PROBLÈMES DE VIOLATION DE DOMICILE	28
PROBLÈMES DE PIRATAGE DES DONNÉES	29

PROBLÈMES SANITAIRES	37
CONTRE-INDICATIONS MÉDICALES	41
PROBLÈME D'ACCESSIBILITÉ EN LIEN AVEC LA RECONNAISSANCE DE L'ÉLECTROSENSIBILITÉ PAR LE TRIBUNAL DU CONTENTIEUX DE L'INCAPACITÉ DE TOULOUSE.....	43
PROBLÈME DE L'ÉVOLUTION CONTRAINTÉ ET IMPOSÉE DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) DE NOTRE CONTRAT D'ABONNEMENT	44
PROBLÈME DE LA CRÉATION D'UNE ZONE ATEX (À RISQUE D'EXPLOSION) PAR LE COMPTEUR GAZPAR	47
PROBLÈME POSÉ PAR LES COMPTEURS INDIVIDUELS D'EAU FROIDE ET D'EAU CHAUDE A TÉLÉRELÈVE QUI SONT DES DISPOSITIFS ÉMETTEURS DE MICRO-ONDES OFFICIELLEMENT RECONNUES « POTENTIELLEMENT CANCÉRIGÈNES ».....	48
AU SUJET DU REFUS DU COMPTEUR LINKY PAR LES COMMUNES	51
DÉFAUT D'ASSURANCE DES COMMUNES RELATIVEMENT AUX RISQUES D'INCENDIE INDUITS PAR LES COMPTEURS LINKY	59
PROBLÈME DU HARCÈLEMENT JUDICIAIRE DES COMMUNES AYANT REFUSÉ LE DEPLOIEMENT DES COMPTEURS LINKY.....	60
DISPOSITIF	66

PROBLÈMES SANITAIRES	37
CONTRE-INDICATIONS MÉDICALES	41
PROBLÈME D'ACCESSIBILITÉ EN LIEN AVEC LA RECONNAISSANCE DE L'ÉLECTROSENSIBILITÉ PAR LE TRIBUNAL DU CONTENTIEUX DE L'INCAPACITÉ DE TOULOUSE.....	43
PROBLÈME DE L'ÉVOLUTION CONTRAINTÉ ET IMPOSÉE DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) DE NOTRE CONTRAT D'ABONNEMENT	44
PROBLÈME DE LA CRÉATION D'UNE ZONE ATEX (À RISQUE D'EXPLOSION) PAR LE COMPTEUR GAZPAR	47
PROBLÈME POSÉ PAR LES COMPTEURS INDIVIDUELS D'EAU FROIDE ET D'EAU CHAUDE A TÉLÉRELÈVE QUI SONT DES DISPOSITIFS ÉMETTEURS DE MICRO-ONDES OFFICIELLEMENT RECONNUES « POTENTIELLEMENT CANCÉRIGÈNES ».....	48
AU SUJET DU REFUS DU COMPTEUR LINKY PAR LES COMMUNES	51
DÉFAUT D'ASSURANCE DES COMMUNES RELATIVEMENT AUX RISQUES D'INCENDIE INDUITS PAR LES COMPTEURS LINKY	59
PROBLÈME DU HARCÈLEMENT JUDICIAIRE DES COMMUNES AYANT REFUSÉ LE DEPLOIEMENT DES COMPTEURS LINKY.....	60
DISPOSITIF	66